



FORMATION - La forêt et le bois, ressources d'un urbanisme durable

Le 25/03/2021 – de 9h30 à 12h00 – l'Isle-sur-la-Sorgue

ORDRE DU JOUR

Formateur : Muriel FOURMENTRAUX, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, SOLiHA 84

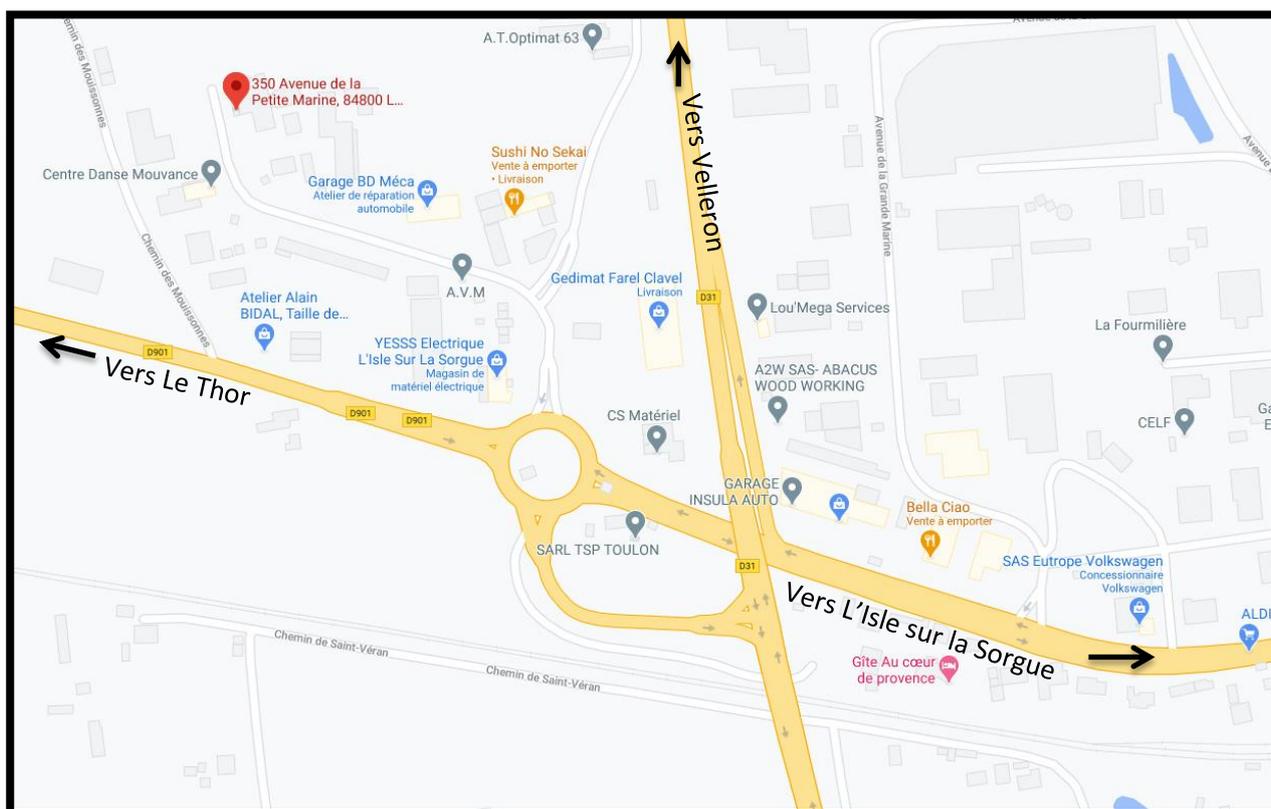
Objectif général de la formation : Sensibiliser les acteurs du territoire à la prise en compte de la forêt et du bois dans les SCoT et PLU

Objectifs opérationnels : Identifier les enjeux forestiers sur mon territoire - Intégrer la forêt et le bois dans ma stratégie de développement durable - Connaître les outils et acteurs ressources à mobiliser

- 09h30 – 09h45 Introduction et présentation de la formation
- 09h45 – 10h15 Pourquoi intégrer la forêt et le bois dans votre projet de territoire ?**
- La forêt, un levier pour le développement durable
Les documents d'urbanisme : une opportunité à saisir par les collectivités
- 10h15 – 11h10 Passez à l'action : décliner la forêt et le bois dans votre document d'urbanisme**
- Le diagnostic : identifier le patrimoine forestier et la ressource bois
Le PADD : formuler des orientations forêt-bois
DOO/Règlement/OAP : concrétiser vos ambitions politiques
- 11h10 – 11h35 Cas pratique : la forêt dans le PLU de Vimines (73)**
- 11h35 – 11h50 Les outils et acteurs ressources**
- 11h50 – 12h00 Conclusion

LIEU DE LA FORMATION

**Salle du conseil de communauté
350 avenue de la petite marine
84800 L'Isle sur la Sorgue**



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Karine LECLAVIER au 06 37 23 79 93

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Ateliers participatifs
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **22 mars 2021**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation **est** accessible aux personnes à mobilité réduite.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières du Vaucluse prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée.

Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, **aucune participation** ne sera demandée aux participants pour cette formation du **25 mars 2021**.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres